

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 20 juin 2018 à 19 h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	Mme CONTRERAS Céline	M. DI BARTOLOMEO R.
M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy	M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre
M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	M. FERRERO Marc
M. GANDECKI Claude	M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles	Mme RENAUX Patricia
M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie	M. HEYERT Jean-Marc
M. HOLSENBURGER A.	M. LEBOURG Gérald	M. MEDVES Jean-François	Mme SPERANDIO F.
M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul		

Procurations :

M. BALCERZAK Roland	a donné procuration à	M. SCHREIBER Roger
M. LANGENFELD Guy		M. LORENTZ Maurice
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R.
M. PETERMANN Mathieu		Mme CONTRERAS Céline
Mme FRIIO Marie-Rose		M. VUILLEMARD Patrick
M. LAVAULLEE J.-Pierre		M. LEUBÉ Michel
M. BOGUET Henri		M. WALTER Jean-Marie
Mme BRIER Marcelle		M. FERRERO Marc
M. MIZZON Jean-Marie		M. SAPIN Bruno
M. CHRISTNACKER Daniel		Mme RENAUX Patricia
M. GREINER Philippe		M. HOLSENBURGER A.
M. LAVAUT José		M. MEDVES J.-François
Mme ZYDEK Christine		M. NOEL Guy

Absents excusés :

M. SZUREK Michel	M. DORVEAUX Lionel	M. JURCZAK Serge
Mme CEDAT-VERGNE N.	M. PERLATI Daniel	

Absents non excusés:

M. LATTWEIN Jean-François	Mme VENTOLINI F.	Mme KHAMASSI Kheira
M. BROUILLET Laurent	M. FRIJO Antoine	M. IORIO Antoine
M. WANNINGER J.-Marc	Mme FICARRA Béatrice	Mme SASSELLA Sylvie
M. PERON Patrick		

La séance débute à 19h10.

Début de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 30
Procurations : 13
Absents : 16

Arrivée de M. OCTAVE au cours du point 8.

A partir du point 8 et jusqu'à la fin de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 31
Procurations : 13
Absents : 15

La séance est levée à 19h41.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU

**POINT 9 -- DELIBERATION N° 2018/35 - CONDITIONS GENERALES DE VENTE
SUR LE RESEAU CITELINE**

Le projet de passage en EPIC a été l'occasion de remettre à plat la gamme tarifaire ainsi que le barème des amendes Citéline.

De la même manière que le SMiTU a déjà adopté les conditions générales d'utilisation (CGU) sur son réseau et ce, sur proposition de son exploitant Trans Fensch, il est aujourd'hui demandé aux membres du Comité Syndical d'adopter les conditions générales de vente (CGV) sur le réseau Citéline. En effet, Trans Fensch réactualise régulièrement ces dernières sans qu'elles ne passent par la voie délibératoire au sein de notre syndicat.

Les principales modifications concernent notamment :

- l'actualisation des titres de la gamme tarifaire adoptée lors du Comité Syndical du 11 avril 2018 ;
- le passage du paiement d'un Pass annuel en 10 fois à un paiement en 3 fois ;
- l'intégration des conditions générales de vente liées à la E-Boutique.

Il est demandé au Comité Syndical d'adopter ces conditions générales de vente afin qu'elles soient appliquées sur le réseau Citéline après validation de l'assemblée.

Le Bureau Syndical en date du 30 mai 2018 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte les conditions générales de vente sur le réseau Citéline applicables au 21 juin 2018.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 21 juin 2018
Le Président

Roger SCHREIBER



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le ...22/06/2018...
Le Président du SMITU